

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE MONTRÉAL. — On annonce, comme imminente, la publication d'un décret de la Sacrée Congrégation des Études, par lequel le Souverain Pontife donnera à l'université catholique de Montréal sa définitive et totale autonomie. On sait que l'université de Montréal, après avoir été une succursale de l'université Laval de Québec, était devenue depuis 1888 un second siège de celle-ci. Le décret annoncé couronnera ainsi le développement de l'importante institution d'enseignement supérieur de Montréal, dont l'université Laval de Québec se glorifie, à juste titre, d'avoir été la mère.— Rome, 14 mai 1919.

BASILIQUE DE MONTREAL

Benoît XV, pape,
pour perpétuelle mémoire,



ELON l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous avons coutume d'honorer, en leur concédant des titres et des privilèges particuliers, les églises du monde catholique, quand elles l'emportent sur les autres par l'ampleur de leurs constructions et l'éclat de leurs oeuvres d'art ou par les reliques des saints et la piété des fidèles.

Or il appert que parmi les édifices de ce genre il faut compter avec raison l'église métropolitaine de l'archidiocèse de Montréal. Cette église, consacrée à Dieu en l'honneur de l'apôtre Jacques le majeur, atteste et proclame hautement les largesses en même temps que la foi des catholiques du Canada. On en avait d'abord commencé les fondations. Plus tard, au moyen de sommes considérables recueillies dans les limites de l'archidiocèse, on la construisit tout entière en granit et l'on ajouta un portique à la façade. L'intérieur, bien qu'il ait de moindres dimensions, reproduit et copie la basilique vaticane